

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Bernier

<https://www.cadre21.org/membres/5ed82779fb1e207f03eaaac2>

Date d'obtention : 2023-11-17 14:13:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Chacune des étapes se veulent unique en soi, mais démontre une bonne progression dans les interventions, tout en protégeant les personnes concernées.

Lorsqu'une information den lien avec l'usage, la possession ou la diffusion de pornographie juvénile nous est révélée, nous entamons le suivi SEXTO, en suivant les étapes qui se retrouvent dans la pochette à cet effet.

Ce que j'ai compris, sommairement, c'est que nous devons discuter de la situation avec la victime et la personne qui rapporte les informations afin d'évaluer ce qui en est et de faire une vérifications des éléments qui sont rapportés, tout en les inscrivant sur les fiches à cet effet. Il est aussi possible de rencontrer d'autres personnes incluses dans la situation afin de prendre leur version des faits.

Par la suite, nous en venons à discuter avec la personne qui est l'instigateur de la situation pour aller chercher toutes les informations pouvant être prises en considération.

Ces étapes nous permettrons alors de déterminer si les gestes posés sont impulsifs ou ont une connotation malveillante. Cette décision sera celle d'un juge, suite à la transmission des informations par la police. Il reviendra à la police d'intervenir selon la décision qui aura été prise par le juge. Par contre, il faut aussi tenir compte de certains aspects:

Pour remplir un dossier SEXTO, la personne de l'école doit avoir la formation et pouvoir bénéficier de ce programme dans son école; doit pouvoir travailler avec un poste de police de son territoire qui est affilié à ce programme aussi; ne jamais regarder ce qui se retrouve dans un cellulaire; ne jamais divulguer d'information...

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ces trois mises en situation sont complémentaires et traite le maximum d'informations auxquelles nous pouvons faire face. Il est question d'étaler toutes les possibilités nous permettant de gérer ou non une situation en lien avec ce que représente la mise en pratique du programme sexto.

Les différentes étapes détaillées, selon le scénario, nous amènent à comprendre ce qu'il faut faire et le pourquoi.

Il est aussi question des suivis internes et externes de l'école, avec ses limites, tout en expliquant aussi le rôle des autres acteurs impliqués (service de police, personne qui doit s'occuper de la communication, juge, organismes externes...).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, les étapes les plus délicates dans cette démarche se retrouvent surtout au niveau de l'interrogation de la personne instigatrice, dans la mesure où il est difficile de recueillir les informations qui nous seront transmises (les faits rapportés sans porter un jugement quant à ce qui est dit). Par contre, dans une telle situation, je garderais en mémoire l'aspect éthique et professionnel que je dois avoir.

Un dernier aspect que je trouve délicat à traiter concerne celui où une personne impliquée ne serait pas de l'école ou aurait plus de 18 ans. Je serais inquiet de manquer un suivi à ce niveau. Par contre, pour contrer cette situation, je travaillerais en étroite collaboration avec le service de police afin de m'assurer que je respecte bien toutes les étapes et surtout, de faire attention de ne pas entrer au service de la police également. Quelques fois, nous sommes sur une ligne mince.